

## Conditions générales de vente au 01/01/2010

**Formation du Contrat – commande :** Les présentes conditions générales de vente sont applicables aux services facturés à quelque client que ce soit. Elles sont réputées être irrévocablement admises par tout client. Toutes les opérations intervenant entre Les Ateliers des Marques et le client sont donc soumises aux tarifs en vigueur à la date de livraison et aux conditions ci-après, nonobstant toute stipulation contraire qui pourrait être mentionnée sur les commandes d'achat du client. Les conditions générales d'achat du client, ou tous autres documents émanant de lui, quels qu'en soient les termes, n'engagent Les Ateliers des Marques que pour autant qu'elles aient été acceptées expressément et par écrit dans un acte distinct. En cas de contrariété entre ces dernières et les présentes conditions, seules les présentes conditions s'appliqueront. L'accord de Les Ateliers des Marques ne peut en aucun cas être déduit de la circonstance qu'il aurait accepté une commande sans protester contre les stipulations qui se réfèrent aux conditions générales ou particulières ou à d'autres dispositions similaires du client. Le fait que Les Ateliers des Marques ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions. Les présentes conditions ont été élaborées conformément au droit positif en vigueur. En cas de modification de celui-ci, Les Ateliers des Marques sera éventuellement contraint de modifier la structure des conditions et/ou d'en suspendre l'application. Les présentes conditions annulent et remplacent toute condition précédemment émise. Elles sont, avec le tarif, les deux seuls documents régissant la facturation. Tout autre document que les présentes conditions et notamment, catalogues, prospectus, publicités ou notices n'a qu'une valeur purement indicative et informative, non contractuelle.

**Exploitation des éléments :** Sauf clause contraire il est expressément convenu entre les parties que Les Ateliers des Marques est titulaire des droits attachés aux éléments qu'elle a réalisé en exécution du contrat et ce, en vertu des dispositions du Code de la propriété intellectuelle. En conséquence, Les Ateliers des Marques autorise l'utilisation par le Client des droits de propriété intellectuels relatifs au produit dans le cadre de l'exécution du présent contrat et dans les limites des dispositions du Code de la propriété intellectuelle. En dehors de ce cadre le Client ne pourra pas utiliser des éléments du produit sans l'accord écrit préalable de Les Ateliers des Marques.

**Éléments de fabrication :** Tous les documents ou éléments de fabrication appartenant à la clientèle doivent être repris à la diligence de celle-ci. Sauf clause contraire l'entreprise n'est pas tenue de conserver, au-delà d'un mois après fabrication ces éléments de fabrication.

**Droit des œuvres premières :** Le Client est responsable des données et informations concernant ses produits, telles que notamment l'affirmation des caractéristiques, de performances, prix, condition de vente et de crédit éventuel, et généralement des données qu'il transmet. Le Client sera responsable envers la société Les Ateliers des Marques des conséquences qui découleraient de la communication de tout renseignement faux ou inexact dont la reprise serait illicite et/ou susceptible d'engager la responsabilité de la société Les Ateliers des Marques pour quelque cause que ce soit. Le Client, d'une manière générale, garantit la véracité et la licéité de toutes données communiquées à la société Les Ateliers des Marques.

**Réserve de propriété :** La société Les Ateliers des Marques se réserve la propriété des éléments remis jusqu'au complet paiement du prix par le Client.

**Livraison :** Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et informatif. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune indemnité, pénalité ou retenue, ni motiver l'annulation totale ou partielle de la commande. En toute hypothèse, la livraison dans les délais indiqués ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations à l'égard de Les Ateliers des Marques. Le Client doit effectuer, lors de la livraison, toute vérification nécessaire lui permettant de s'assurer que les éléments ou service livré est conforme à sa demande. Il doit faire, s'il y a lieu, les réserves nécessaires à l'égard de la société Les Ateliers des Marques, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée dans un délai de huit [8] jours suivant la livraison des éléments. A défaut, le Client reconnaît que les éléments ont été livrés conformément aux attentes et ne peut se prévaloir d'éventuels manquements. Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des "vices" ou "défauts" constatés. Il devra laisser à la société Les Ateliers des Marques toute facilité pour procéder à la constatation de ces "vices" ou "défauts". Sauf clause contraire, les délais de livraison sont indicatifs. Les Ateliers des Marques ne peut pas être tenu responsable des retards occasionnés par quelque cause que se soit ainsi que tout cas de force majeure.

**Prix et conditions de paiement :** Les prix de vente des services sont exprimés en euros hors taxes, HT. Les prix des prestations de services peuvent évoluer à tout moment sauf devis accepté et retourné par la société Les Ateliers des Marques. Pour la conception et réalisation des prestations de services, la facturation est déclenchée en totalité ou par acompte en fonction de la volumétrie ou de l'état d'avancement des dossiers. Le paiement se fait par chèque ou par virement à l'ordre de Les Ateliers des Marques. Les commandes passées engagent

l'acheteur de manière irrévocable. Toutefois si le client décidait de ne pas donner suite à sa commande passée ou pour tout autre cas de défaillance, un montant de la prestation souhaitée serait calculé selon le temps passé au "tarif jour" en vigueur, soit 700 € HT au 1/01/2010. Les factures sont payables au siège de la société Les Ateliers des Marques, conformément aux échéances mentionnées sur la commande. Le paiement s'entend de l'encaissement effectif du prix, quel que soit le mode de paiement. Les Ateliers des Marques n'entend consentir aucun escompte en cas de paiement comptant ou de paiement anticipé. Les sommes dues par Les Ateliers des Marques et le client ne peuvent faire l'objet d'aucune compensation conventionnelle, sauf accord préalable et écrit des deux parties.

**Retard de paiement :** En cas de retard ou de défaut de paiement d'une échéance, la totalité des sommes dues pour le client devient immédiatement exigible sans formalité. Elles emportent intérêt au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, sans préjudice de tous dommages et intérêts. De plus le Client devra rembourser à la société Les Ateliers des Marques tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes dues et notamment les frais d'huissiers ou d'avocats. Aucune réclamation sur le prix ne pourra être acceptée passé un délai de deux [2] semaines après la date de facturation. A la suite d'un incident de paiement, Les Ateliers des Marques se réserve le droit de modifier les conditions de paiement préalablement accordées, de rendre immédiatement exigibles toutes les autres créances dues par le client, de suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action, sans autres formalités qu'une notification par lettre recommandée et sans que cela puisse donner lieu pour l'acheteur au moindre dédommagement.

**Sous-traitance :** Afin de lui permettre de tenir au mieux ses engagements, le Client reconnaît expressément à Les Ateliers des Marques la faculté de sous-traiter la réalisation de certaines prestations couvertes par le contrat.

**Renonciation :** La renonciation par l'une des parties à invoquer une inexécution ou un manquement de l'autre partie du présent Contrat ne constituera pas une renonciation à invoquer toute inexécution ou manquement ultérieur.

**Intégralité du contrat :** Le présent Contrat établit l'intégralité des accords entre les parties et remplace tous les contrats ou accords préalables ou connexes, écrits ou oraux, relatifs à son objet. Tout autre contrat entre Les Ateliers des Marques et le Client est résilié par les présentes à compter de la date de prise d'effet du présent Contrat. Le présent Contrat ne pourra être modifié que par un accord écrit signé par les représentants autorisés de chaque partie ou par l'acceptation par voie électronique par le Client de dispositions proposées par Les Ateliers des Marques pour régir les relations juridiques établies au terme des présentes et indiquant expressément qu'elles s'appliquent au présent Contrat ; aucun autre acte, document, pratique ou usage ne sera réputé modifier les présentes Conditions Générales.

**Non-sollicitation :** Les parties renoncent à engager ou à faire travailler, directement ou par personne interposée, tout collaborateur/prestataire de l'autre partie participant ou devant participer à l'exécution du présent accord, sans acceptation expresse, écrite et préalable de l'autre partie, même si la sollicitation initiale est suscitée par le collaborateur/prestataire lui-même. Cette clause étant limitée à l'activité de conseil, de création, d'exécution, de photographie et de stylisme (réalisation de prises de vues ou préparation des textiles).

Chacune des parties se porte fort de l'application de cette interdiction aux autres sociétés du Groupe auquel elle appartient éventuellement.

Cette renonciation est valable pendant toute la durée du présent accord, et les douze (12) mois suivant la résiliation du présent contrat pour quelque motif que ce soit.

Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas cet engagement, elle s'engage à dédommager l'autre partie en lui versant sans délai une somme forfaitaire égale à : soit la rémunération brute que le collaborateur aura perçu dans les vingt-quatre (24) mois précédant son départ, majorée de tous les frais de recrutement d'un remplaçant, soit cinq (5) fois le coût TTC facturé à la société Les Ateliers des Marques par le prestataire en exécution du présent accord.

**Nullité :** Si une clause des présentes Conditions Générales, y compris une disposition essentielle, est jugée nulle ou inapplicable, elle sera réputée non écrite et les autres dispositions continueront de produire effet. Les parties s'engagent à négocier de bonne foi les dispositions contractuelles qui devraient en tant que de besoin remplacer les dispositions jugées nulles ou inapplicables.

**Litige :** Tout litige doit impérativement être signalé par courrier Recommandé avec Accusé de Réception dans les 48h suivant la réception des éléments. Aucun litige ne sera reçu si ces conditions ne sont pas respectées.

**Attribution de compétence :** TOUT LITIGE RELATIF À LA CONCLUSION, L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION OU LA CESSATION DES PRÉSENTES SERA SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX (FRANCE) EXCLUSIVEMENT COMPÉTENT, Y COMPRIS EN RÉFÉRÉ, NONOBTANT APPEL EN GARANTIE OU PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.